



Europe Écologie Nord-Pas de Calais
212, rue Gambetta - 59000 Lille
Tél. 03 20 31 64 56
www.nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr

Monsieur Dominique CREPEL
Président de la CRESS
*Chambre régionale de l'économie
sociale et solidaire*
6, rue Jean Roisin
59000 Lille

Lille, le 18/02/2010

Monsieur le Président

Je vous remercie pour votre courrier concernant les SIEG, Services d'intérêt économique général, et je suis heureux, au nom d'Europe Écologie, de vous préciser notre position sur cette question.

Les militants d'Europe Écologie, que ce soit au niveau européen, national ou local, défendent une certaine idée de l'intérêt général, fondé sur le respect des principes de solidarité, de cohésion sociale et de valorisation des droits fondamentaux que nous estimons essentiels au « bien vivre ensemble ». C'est pourquoi nous avons œuvré pour que ces principes soient au cœur des travaux de la mission d'enquête consacrée aux finalités de l'intervention publique en économie (dans le cadre du Schéma régional de développement économique) que j'ai eu le plaisir de présider.

Tout ne relève pas du marché concurrentiel qui peut même se montrer inefficace, voire contre-productif, dans certains domaines (formation, activités sociales de proximité, lutte contre les inégalités, ...). La prédominance du marché présente des risques importants qu'il faut dénoncer : services formatés et peu innovants, élimination des petites structures associatives, développement de la logique de prestation au détriment du projet, fragilité du financement...

Ainsi, comme vous, je suis convaincu qu'il est urgent de lutter contre la marchandisation des activités de services sociaux et c'est avec énergie et détermination que je m'oppose au recours de plus en plus systématique au marché concurrentiel.

Je regrette profondément que le Gouvernement actuel n'ait pas associé les collectivités territoriales aux travaux liés à la transposition en droit français de la directive « Services ». Je regrette également son manque d'audace dans l'interprétation des dispositions de la directive : comme d'autres pays européens, la France aurait pu exclure d'emblée du champ d'application de la directive, les services sociaux du logement, de l'aide à l'enfance ainsi qu'aux familles et aux personnes dans le besoin. Ça n'est pas le cas et cette situation fragilise grandement l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de ces services indispensables à la vie quotidienne.

Au sein d'Europe Écologie, nous sommes très attachés à défendre ce qui n'a pas nécessairement de prix ... mais beaucoup de valeur ! Et nous affirmons que la qualité de l'air que nous respirons, l'épanouissement professionnel, le lien social, le bien être, sont autant de finalités qui doivent guider l'action publique.

.../...

En cela, nous rejoignons pleinement votre démarche, qui vise à ce que les collectivités prennent clairement position sur les services à déclarer d'intérêt économique général, et donc à placer en dehors du marché concurrentiel. Je vous confirme que les futur(e)s élu(e)s d'Europe Écologie s'efforceront de travailler à la définition précise des services concernés, et au vote d'une délibération en ce sens par l'Assemblée régionale.

Définir le périmètre détaillé des futurs SIEG exige une réflexion nécessairement partagée avec les structures concernées et avec les autres collectivités territoriales réglementairement intéressées par la mise en œuvre de ces services. Je pense en particulier aux champs de l'insertion, de l'orientation ou de l'emploi qui ne relèvent pas directement des compétences régionales.

Il m'apparaît donc impératif que ce travail soit réalisé en étroite concertation avec les instances de l'économie sociale et solidaire dont vous êtes l'un des porte-voix.

Pour conclure, j'attire votre attention sur la délibération prise par le Conseil régional le 18 décembre 2009, qui crée le *Service public régional de formation professionnelle et d'éducation permanente*. L'implication de Florence Lecocq (conseillère régionale du groupe Les Verts) en tant que Présidente de la Commission compétente, a été déterminante pour poser les bases de cette décision qui reconnaît que la formation permanente et professionnelle relève d'une mission d'intérêt général et ne peut être traitée comme une marchandise soumise aux seules règles du marché concurrentiel. Dans ce domaine, l'enjeu est à présent de définir les critères et les modes de gestion les mieux adaptés à la mise en œuvre de ce service public régional.

Cette décision constitue une première étape dans le positionnement du Conseil régional en faveur des services publics et de leur nécessaire protection vis-à-vis d'une approche exclusivement marchande. Les futurs élus d'Europe Écologie veilleront à élargir la réflexion et seront attentifs à ce que les considérations techniques et juridiques ne prennent pas le pas sur la réflexion politique.

Ce qui est en jeu, c'est le devenir et la sécurisation des services d'intérêt général. Soyez assuré de l'engagement et de la vigilance d'Europe Écologie sur ces questions.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François CARON
Tête de liste régionale
Europe Écologie Nord-Pas de Calais

Copie à Gérard DECHY
Président de l'APES